



COMMUNIQUÉ

FÉDÉRATION NATIONALE DES SALARIÉS DU SECTEUR DES ACTIVITÉS POSTALES ET DE TÉLÉCOMMUNICATIONS CGT

263, rue de Paris - Case 545 - 93515 Montreuil Cedex Tél. 01 48 18 54 00 • Fax 01 48 59 25 22 • www.cgt-fapt.fr • fede@cgt-fapt.fr

Montreuil, le 23 août 2019

La Poste

La CGT signe l'accord égalité professionnelle à La Poste

L'égalité entre les femmes et les hommes est indispensable au progrès social.

Laisser perdurer les inégalités et s'exercer les violences contre les femmes, c'est porter une responsabilité sur le fait que les idées rétrogrades progressent.

La CGT a toujours fait de la question de l'égalité entre les femmes et les hommes une priorité.

Tout au long des négociations de ce nouvel accord sur l'égalité professionnelle à La Poste, la CGT FAPT a été force de propositions et a porté les exigences de toutes les postières et postiers afin de gagner un accord volontariste qui ne prête pas à interprétation.

L'accord comporte des avancées qui permettent l'émancipation de toutes et tous dont des mesures significatives et rarement obtenues, notamment en termes de lutte contre le sexisme et les violences au travail, pour les victimes de violences familiales et les personnels LGBT+.

En effet, la CGT FAPT a obtenu la mise en place d'un outil permettant d'enregistrer les actes, les propos et les agissements sexistes dans l'entreprise. La Poste accompagnera les victimes de violences au travail dans leurs démarches en leur faisant bénéficier de sa protection fonctionnelle, c'est-à-dire en prenant en charge les frais d'avocat et de procédure.

La CGT a porté et gagné la création de 3 jours d'autorisations spéciales d'absences (rémunérées) pour toutes les victimes de violences familiales pour qu'elles puissent réaliser les démarches administratives requises. Elles pour-

ront également bénéficier d'une priorité au logement sans nécessité d'avoir effectué un dépôt de plainte. En cas de besoin, les victimes pourront être accompagnées par les assistants sociaux dans leurs démarches.

Pour les personnels LGBT+, la CGT FAPT a obtenu de La Poste qu'elle accorde le congé de paternité et d'accueil de l'enfant pour les couples homosexuels masculins ainsi que le congé supplémentaire pour naissance ou pour adoption. De plus, le ou les enfants en âge de scolarité des postières et des postiers en situation de familles homoparentales, en couple ou séparés seront pris en compte pour la priorité des tours de congés.

La CGT dénonce le fait que La Poste n'accepte pas de faire de l'égalité effective dans les rémunérations une priorité, cette dernière s'appuyant sur les résultats de l'index salarial pour minimiser le fait qu'il existe encore des écarts de salaires entre les postières et les postiers, notamment chez les cadres.

La CGT avec les postières et les postiers, restera vigilante et exigera partout que les nouveaux droits soient respectés et continuera de revendiquer une égalité réelle entre toutes les postières et les postiers.

La CGT FAPT appelle les postières et les postiers à se mobiliser le 24 septembre dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle.